

RAPPORT DU MAIRE

SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ARRONDISSEMENT POUR L'ANNÉE 2009

Présenté lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 septembre 2010

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Au nom des membres du conseil d'arrondissement, je vous fais part de la situation financière de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Le présent rapport comporte quelques indications sommaires ayant trait aux opérations financières de l'année en cours et sur le budget 2011.

Pour la gestion de ses affaires courantes et pour réaliser de nouveaux projets, l'arrondissement dispose de deux types de budget, soit le budget de fonctionnement et les dépenses d'immobilisations qui sont inscrites dans le programme triennal d'immobilisations.

RÉSULTATS FINANCIERS 2009

Budget de fonctionnement

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a terminé l'exercice financier 2009 avec un surplus de gestion totalisant 5 617 800 \$.

Ce surplus de gestion provient des économies réalisées dans les secteurs suivants :

- 1 600 000\$ en déneigement, entretien du matériel roulant et carburant découlant des faibles précipitations de neige;
- 1 497 800 \$ en économies diverses dans le budget de fonctionnement;
- 1 000 000 \$ en revenus locaux excédant la cible budgétaire;
- 920 000 \$ en provision de remboursement de la dette;
- 600 000 \$ en gestion efficiente des dossiers de santé et sécurité au travail.

Le surplus de 5,6 M\$ a permis de rembourser en totalité la dette qui avait été contractée auprès de la Ville centre. De plus, l'arrondissement a recommencé à pourvoir ses réserves (neige et santé et sécurité au travail) pour un montant de plus de 1 450 000 \$ afin de faire face à des dépenses imprévues.

Programme triennal d'immobilisation (PTI)

Des investissements totalisant près de 5 400 000 \$ ont été réalisés au cours de l'année 2009. Ils ont permis notamment les réalisations suivantes :

Un investissement de 2,4 M\$ pour l'aménagement d'un nouveau terrain de soccer synthétique au parc des Hirondelles en partenariat avec le collège Regina Assumpta.

Aussi, 1,3 M\$ ont été investis dans le Programme de réfection routière pour la reconstruction des trottoirs et des bordures.

L'arrondissement a procédé à l'acquisition de véhicules et d'équipements pour une valeur totalisant 1,3 M\$ afin de maintenir sa flotte de matériel roulant opérationnelle.

Les investissements du Programme triennal d'immobilisations ont également permis de compléter la construction du nouveau complexe aquatique et sportif de Cartierville réalisée conjointement avec les YMCA du Québec et de terminer la construction du chalet du parc Beauséjour.

Répartition du PTI 2009

Parcs	2 400 000 \$
Programme de réfection routière	1 300 000 \$
Matériel roulant	1 300 000 \$
Autres développements	600 000 \$
TOTAL	5 400 000 \$

RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES 2010

Budget de fonctionnement

L'analyse des données financières de l'exercice en cours permet d'anticiper un surplus budgétaire de 2 615 000 \$ au 31 décembre 2010. Cette prévision tient compte de l'hiver plus clément que nous avons connu en début d'année.

Au cours du mois de juillet 2010, le comité exécutif a exigé des arrondissements et des services centraux une contribution qui représente 1 % de leur budget, et ce, afin d'améliorer la situation financière de la Ville de Montréal.

Pour l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, ce montant représente une somme de 609 066 \$. Cette contribution au budget de la Ville vient réduire le surplus anticipé qui se chiffrent à 2 005 900 \$.

Programme triennal d'immobilisations

En 2010, l'arrondissement dispose d'un budget triennal d'immobilisations de 2 317 000 \$.

L'arrondissement bénéficie en plus de subventions provenant des programmes PR@M-Famille (Programme d'amélioration des aménagements de parcs de la Ville de Montréal) et du PIL (Programme des infrastructures de loisirs des gouvernements provincial et fédéral).

Dans le cadre du PR@M-FAMILLE, quelque 1 300 000 \$ seront dédiés aux parcs locaux : un budget de 147 000 \$ provient du PTI et 250 000 \$ du fonds de parcs. La Ville centre complète avec 900 000 \$.

Dans le cadre du Programme d'infrastructure de loisirs (PIL), les gouvernements fédéral et provincial ont octroyé une subvention de 2 700 000 \$ à l'arrondissement pour l'aménagement d'un terrain de soccer synthétique au parc de Louisbourg et pour la réfection du terrain de baseball au parc Ahuntsic. L'arrondissement consacra 910 000 \$ pour compléter le montage financier.

Répartition prévisionnelle du PTI 2010

	Arrondissement
Parcs	147 000 \$
Programme de réfection routière	1 000 000 \$
Mobilier urbain	70 000 \$
Protection de bâtiments	420 000 \$
Matériel roulant	650 000 \$
Désuétude informatique	30 000 \$
Total	2 317 000 \$

D'ici à la fin du présent exercice financier, l'arrondissement poursuivra sa gestion rigoureuse du budget de façon à respecter les cibles établies tout en continuant à maintenir la qualité des services.

Orientations budgétaires 2011

L'enveloppe budgétaire de l'arrondissement pour l'année 2011 est sensiblement la même que celle de l'année 2010, soit un budget de fonctionnement de 61 070 800 \$ comparativement à 60 906 600 \$. Cette augmentation de 164 200 \$ provient du fonds de développement de la Ville de Montréal.

L'objectif de l'administration de l'arrondissement est de continuer à faire face à ses obligations et à offrir le meilleur service à la population avec les ressources financières dont elle dispose. C'est pourquoi l'arrondissement entend poursuivre le projet de gardien de parcs en 2011.

De plus, l'ajout projeté de deux inspecteurs du domaine public contribuera à faire mieux respecter la réglementation sur la propreté et sur l'occupation du domaine public.

Également, il est prévu que deux inspecteurs en construction seront ajoutés à l'équipe de la Division de l'urbanisme, des permis et inspections permettant ainsi d'optimiser le traitement des demandes de permis.

En conclusion, nous travaillons à améliorer la situation financière de l'arrondissement afin de terminer l'année 2010 avec un surplus qui permettra de créer des fonds de réserves et ainsi empêcher les mauvaises surprises dans l'avenir.

Le maire d'arrondissement,
Pierre Gagnier

Conformément à l'article 144.7 de la Charte de la Ville de Montréal, lors de cette séance, a également été déposée la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ ainsi que des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même contractant lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$, et ce, pour la période du 1er juin 2009 au 31 mai 2010. Cette liste peut être consultée au bureau d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal.